

INSTRUCTION DE MONTAGE ET DE L'EXPLOITATION DU DISPOSITIF D'ATTELAGE À BOULE:

* Volkswagen Golf IV (3/5P) (10/1997 - 10/2003)

N° de cat. V-056

DESTINATION

Le dispositif d'attelage à boule **V-056** pour la voiture **Volkswagen Golf IV (3/5P)** est destiné à tracter des remorques. Ce dispositif possède le Certificat d'Homologation actuel qui donne le droit à designer le produit avec la marque d'homologation **e20**.

CONDITIONS D'INSTALLATION

Le dispositif d'attelage à boule **V-056** peut être utilisé et exploité par une voiture qui a les éléments de carrosserie en état technique correct. L'attelage doit être monté et exploité dans une voiture en accord avec cette instruction. Toutes les vis et les écrous qui sont dans l'attelage à boule doivent être vissés avec les couples de serrage de valeurs donné dans la table ci-dessous (pour les vis de la classe 8.8):

M8 - 25 (Nm) M10 - 50 (Nm)	M12 - 85 (Nm) M16 - 200 (Nm)
---	---

CONDITIONS D'EXPLOITATION

Le dispositif d'attelage à boule **V-056** a une plaque signalétique qui définit le chargement correct et sûr d'attelage c'est-à-dire:

Type: V-056 A50-X <table border="1"><tr><td>e20</td></tr></table> 0178-01 D = 8,9 kN S = 85 kg R = 1600 kg	e20	Le dispositif d'attelage à boule à la voiture : Volkswagen Golf IV (3/5P) La classe de dispositif d'attelage à boule. (l'appareil embrayé) N° de certificat d'homologation d'attelage à boule La puissance théorique de référence qui agit sur le dispositif d'attelage à boule. Pression max autorisée sur la boule d'attelage. Le chargement max acceptable de la remorque.
e20		

La formule pour calculer la puissance D

$$D = g \times \frac{T \times R}{T + R} \text{ kN}$$

T – la masse maximum techniquement admissible en tonnes d'un véhicule (aussi de remorqueur) qui tire ensemble, s'il y en a, le chargement vertical d'une remorque avec l'essieu central.

R – la masse maximum techniquement admissible, en tonnes, d'une remorque avec un timon mobile verticalement ou la semi-remorque.

g – l'accélération de la pesanteur (accepté comme 9,81 m/s²)

Pendant l'exploitation, chacun des éléments du dispositif d'attelage à boule devraient être pris isolément, maintenus dans l'état technique propre et protégés contre la corrosion. Pendant le remorquage, la remorque doit être jointe avec une jointure supplémentaire, élastique qui a l'endurance approprié (le câblé, la chaîne). En exploitant d'attelage à boule, il faut contrôler périodiquement les liaisons des vis, et en cas du desserrage des écrous il faut les visser.

MONTAGE

Le dispositif d'attelage à boule **V-056** consiste en éléments suivants :

- | | |
|-------------------------------------|------------|
| 1. Poutre principale | - 1 pièce |
| 2. Boule d'attelage | - 1 pièce |
| 3. Support de prise électrique | - 1 pièce |
| 4. Rondelle spéciale Ø40/ Ø10,5x2,5 | - 4 pièces |
| 5. Vis M10x35 | - 4 pièces |
| 6. Vis M12x65 | - 2 pièces |
| 7. Rondelle normale Ø13,0 | - 2 pièces |
| 8. Rondelle élastique Ø10,2 | - 4 pièces |
| 9. Rondelle élastique Ø12,2 | - 2 pièces |
| 10. Écrou M12 | - 2 pièces |

Pour monter le dispositif d'attelage à boule **V-056**, il faut suivre la notice au-dessous:

1. Le montage du dispositif d'attelage à boule nécessite la coupure du pare-chocs arrière.
2. Démonter le pare-chocs arrière et dévisser le renforcement en métal de fabrique (cette partie ne sera pas remise en place).
3. Trouver deux trous de profils des longerons, par-dessous du véhicule, sous la peinture.
4. Insérer la poutre (1) de l'attelage aux longerons et ensuite visser à l'aide des vis M10x35 (5) avec les rondelles spéciales Ø40/ 10,5x2,5 (4) et les rondelles élastiques 10,2 (8).
5. Marquer et effectuer la coupure dans la partie inférieure du pare-chocs.
6. Monter le pare-chocs.
7. À la poutre (1) visser la boule (2) à l'aide des vis M12x65 (6), avec des rondelles plates Ø13,0 (7), des rondelles ressorts Ø12,2 (9) et avec des écrous

M12 (10) en vissant en même temps le support de prise électrique (3) du côté gauche de la boule d'attelage(2).

8. Vérifier que toutes les connexions de vis ont été correctement visées.

La mise en pratique de cette instruction assure le montage et l'exploitation correcte de l'attelage à boule V-058.

Après le montage du dispositif d'attelage à boule **V-056**, il faut obtenir l'inscription dans le **certificat d'immatriculation** de véhicule à la station de contrôle technique arbitraire.

ATTENTION : Tous les dégâts mécaniques du dispositif d'attelage à boule **V-056** excluent son exploitation suivante. **Il ne faut pas** le réparer si le dispositif est avarié. Le producteur ne prend pas la responsabilité pour les dégâts qui ont été créés pendant l'utilisation impropre de la notice de montage donnée ou si la notice n'était pas respectée.

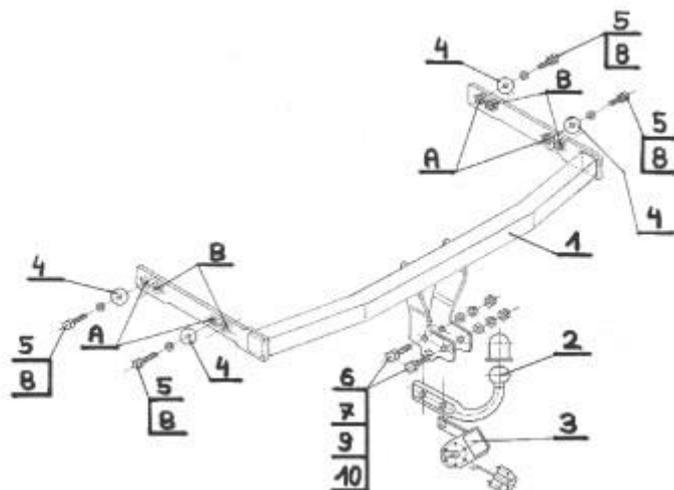
*** Le dispositif d'attelage à boule V-056 est destiné au montage dans les voitures :**

Volkswagen Golf IV (3/5P) (de 10/1997 à 10/2003)
Volkswagen Golf IV Break (de 08/1999 à)
Volkswagen Bora (4P) (sauf 4x4)(de 1998 à 2005)
Volkswagen Bora (Break)(sauf 4x4)(de 1998 à 2005)
Skoda Octavia (de 12/1996 à)
Skoda Octavia Break (de 1998 à)
Skoda Roomster (de 2006 à)
Audi A3 (3/5P) (sauf Quattro) (de 09/1996 à 05/2003)
Seat Toledo 4P (Stella) (de 04/1999 à 2004)

SCHÉMA DU MONTAGE :

Les points de la fixation pour les modèles :

- A - Volkswagen Golf IV Break**
- B - Volkswagen Golf IV (3/5P)**
Volkswagen Bora
Skoda Octavia
Skoda Octavia Break
Skoda Roomster
Audi A3 (3/5P) (sauf Quattro)
Seat Toledo 4P (Stella)



ATTENTION :

L'équipement électrique n'est pas inclus dans le prix.

N° de cat. V – 056